



L'ARSF est en train  
de revoir toutes  
les directives de  
réglementation de la CSFO,  
y compris, mais sans  
s'y limiter, les formulaires,  
les lignes directrices  
et les FAQ.

Les directives de  
réglementation existantes  
resteront en vigueur  
jusqu'à ce que l'ARSF  
en publie  
de nouvelles.

Suivez la CSFO dans les médias  
sociaux



À propos de l'assurance >

Liste des représentants  
autorisés >

Mesures d'application >

Publications et ressources >

Vous êtes ici: [Accueil](#) > [Assurance](#) > [Relevés annuels et instructions](#) > Renseignements sur les primes utilisés à des fins d'évaluation des coûts en Ontario - Compagnies d'assurances multirisques et les bourses d'assurance réciproque constituées en personne morale qui ne sont pas en Ontario [IMPRIMER](#)

## Renseignements sur les primes utilisés à des fins d'évaluation des coûts en Ontario - Compagnies d'assurances multirisques et les bourses d'assurance réciproque constituées en personne morale qui ne sont pas en Ontario

En 2011, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) a apporté des modifications à la déclaration des primes à la page 67.10 des déclarations des sociétés d'assurances multirisques – qui passe d'une base non consolidée à une base consolidée. Les sociétés ayant des filiales d'assurance déclarent désormais leurs primes en les regroupant avec celles des sociétés qu'elles possèdent. Toutefois, cette modification du mode de déclaration ne dispense pas les filiales de déclarer leurs primes; elles doivent ainsi continuer de déposer leurs déclarations annuelles de société d'assurances multirisques.

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) établit les cotisations des sociétés d'assurances en fonction de leurs primes souscrites en Ontario. La Commission reçoit les données sur les primes du BSIF, ces données étant désormais regroupées, comme nous le précisons plus haut. En conséquence, les sociétés ayant des filiales d'assurance courent le risque que la cotisation qui leur est imposée soit trop élevée.

Pour éviter la possibilité de cotisations indûment élevées, la CSFO demande à toutes les sociétés d'assurances multirisques de remplir un [formulaire Renseignements sur les primes utilisés aux fins de l'évaluation des coûts en Ontario](#) et de le transmettre à [ccoupdates@fSCO.gov.on.ca](mailto:ccoupdates@fSCO.gov.on.ca) d'ici le **28 février 2019**.

**L'évaluation sera basée sur les renseignements sur les primes fournis par le BSIF si votre société omet de le faire.**

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Christina Mark, Analyste de l'information au 416 226-7794 ou à [Christina.Mark@fSCO.gov.on.ca](mailto:Christina.Mark@fSCO.gov.on.ca).

[Carrières](#) >

[Explorez la CSFO](#)

[Contactez la CSFO](#) >

 **Avis d'interruption du service en ligne**

Prière de consulter notre [calendrier des interruptions](#) prévues du service pour de plus amples détails.

[Haut de la page](#)

Page: **5 324** | [Trouver la page:](#)

---

[CONTACTEZ LA CSFO](#) | [PLAN DU SITE](#) | [AIDE](#) | [ACCESSIBILITÉ](#) | [CONFIDENTIALITÉ](#) | [AVIS IMPORTANTS](#)

© IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO, 2012-15 - DERNIÈRE MISE À JOUR: DÉC. 14, 2018 09:47